



**BUREAU FEDERAL TELEPHONIQUE  
DU 14 DECEMBRE 2004**

**Présents :** MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Christian DULLIN, Daniel ARNAUD, Claude DOURTHE, Jo MASO, Michel PALMIE, Guy PIERA, Jean-Louis BARTHES, Jean-Luc DRUAIS.

**Excusés :** MM. Robert PINARD, Jean-Pierre GUIGNARD.

**Assiste :** M. Olivier KERAUDREN

\*   \*   \*  
\*   \*  
\*

La séance est ouverte par le Président LAPASSET à 11 heures.

**I – Représentation de la F.F.R. au sein du Groupement d’Intérêt Public « Coupe du Monde de Rugby 2007 » :**

Le Président indique que le présent bureau fédéral est réuni, dans le cadre de l’article 14 du Règlement intérieur, en raison de l’urgence justifiée par la tenue de la première réunion du Conseil d’Administration du Groupement d’intérêt public « Coupe du Monde de Rugby 2007 », lequel se tiendra le 17 décembre 2004 au Comité National Olympique et Sportif Français.

Dans ce cadre, le GIP sera officiellement informé des membres désignés pour représenter la F.F.R. au sein de l’Assemblée Générale et du Conseil d’Administration du G.I.P.

Par ailleurs, il convient de déterminer les conditions dans lesquelles seront exercées les fonctions de Président du G.I.P. en cas d’absence ou d’empêchement temporaire du Président LAPASSET.

L’article 16 du règlement intérieur de la F.F.R. prévoit que le Président de la F.F.R. *«peut donner délégation à chacun des membres du Bureau dans le cadre de sa propre mission »*.

En application de cette disposition, le Président décide de donner délégation au Secrétaire Général de la F.F.R. pour exercer en cas absence ou d’empêchement temporaire, les fonctions qui lui sont dévolues au sein de la F.F.R. et des organes du Groupement d’Intérêt Public « Coupe du Monde de Rugby 2007 ».

Le Bureau Fédéral approuve cette décision à l’unanimité de ses membres.

En outre, le Bureau Fédéral décide que chacun des autres représentants de la F.F.R. au sein de l’Assemblée Générale ou du Conseil d’Administration du GIP pourra en cas d’absence, se faire représenter par une personne de son choix.

## **II – QUESTIONS DIVERSES :**

### **1 - TOURNOI INTERNATIONAL DE RUGBY A 7 DE BORDEAUX :**

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que ce dossier, faisant actuellement l'objet d'un litige, a été évoqué lors de l'Assemblée Générale du Comité Territorial de Côte d'Argent.

Le Président considère qu'il convient de déterminer :

- Les engagements pris par la F.F.R. et qui devront être assumés par cette dernière,
- Les engagements pris le Comité de Côte d'Argent et qui seront pris en charge par lui-même,
- Les sommes liées au contentieux en cours qui doivent rester en attente jusqu'à règlement de ce dernier.

Le Président LAPASSET demande donc à ce que les sommes engagées par chacun puissent être clairement déterminées.

René HOURQUET indique qu'il a pu avoir une conversation téléphonique avec Christian BAGATE. A cette occasion, ce dernier a été informé de la démarche suivie par la Trésorerie de la F.F.R., à savoir :

- Pour l'heure, l'ensemble des sommes relatives à cette organisation est imputé comptablement au Comité de Côte d'Argent
- Une fois que l'ensemble de ce dossier sera définitivement réglé et qu'un état complet aura pu être réalisé, une nouvelle répartition des engagements financiers interviendra.

Sur ce point, René HOURQUET précise que la F.F.R. a d'ores et déjà pris des dispositions conservatoires en assurant notamment la défense des intérêts du Comité dans le cadre du litige avec la Société IMMERSION.

Afin de pouvoir établir un état des lieux précis des montants engagés, René HOURQUET propose que G. MORAUX se rende au comité de Côte d'Argent pour conseil sur la présentation des comptes et examen des différentes opérations liées à cette manifestation.

Le Bureau Fédéral accepte cette proposition à l'unanimité.

Par ailleurs, il conviendra de déterminer rapidement le lieu ou sera organisé le tournoi pour la saison prochaine parmi les villes suivantes :

- BIARRITZ,
- BORDEAUX,
- PARIS,
- TOULOUSE.

Le problème est que cette manifestation est une opération complexe et la date prévue implique en outre un court délai d'organisation.

### **2 – DEROULEMENT DES RENCONTRES DE LA COUPE DU MONDE 2007 :**

Le Président LAPASSET indique qu'il convient d'avoir immédiatement une démarche prospective concernant les rencontres de la Coupe du Monde 2007 et en particulier concernant le cahier des charges, les simulations, etc...Il souhaite qu'un projet de coordination intégrant toutes les parties concernées soit mis en place par la F.F.R.

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que Monsieur DOUSTE BLAZY, Maire de TOULOUSE, demande à ce que sa ville accueille un ¼ de finale de la Coupe du Monde de Rugby en 2007. Il informe par ailleurs les membres du Bureau Fédéral que la Mairie de Paris sollicite un rendez-vous concernant la planification des rencontres au Parc des Princes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 30.